



FRANCE INFO

LE DEBAT – Le 11/07/2007 – 12 :47

Invités : Jean PERRIN, Président de l'UNPI ; Vincent DREZET, Porte-parole du SNUI

LAURENCE JOUSSERANDOT

Le débat donc aujourd'hui sur cet ISF allégé sur la résidence principale. Avec nous, sur FRANCE INFO, pour en parler Jean PERRIN, président de l'UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE, et puis Vincent DREZET, porte-parole du SNUI, le Syndicat national unifié des impôts. Bonjour à tous les deux. Merci d'être avec nous. Alors, l'examen du texte sur le paquet fiscal est en train de se poursuivre en ce moment à l'Assemblée avec cet amendement donc, assez inattendu, il permet d'augmenter l'abattement d'ISF sur la résidence principale à 30 % au lieu des 20 % actuellement. D'abord, est-ce que c'est une bonne chose, Jean PERRIN ?

JEAN PERRIN

Si vous voulez c'est une bonne chose dans la mesure où c'est un signe qui est donné sur l'évolution de l'ISF. Vous savez que les propriétaires, et notamment les propriétaires immobiliers sont assez inquiets parce que l'évolution des prix de l'immobilier les amène à être toujours plus nombreux à être taxés à l'ISF. Mais, en même temps, c'est un signe minuscule, ridicule. Ce qui était demandé par les propriétaires et par beaucoup de Français c'était la sortie pure et simple de la résidence principale, si on parle de la résidence principale. Plus loin c'était même la suppression totale de l'ISF. Donc, vous comprendrez bien qu'on peut se réjouir qu'on aille dans le bon sens, mais en même temps on pense même que c'est presque un pied de nez.

LAURENCE JOUSSERANDOT

Pour vous c'est une goutte d'eau.

JEAN PERRIN

Oui, alors une toute petite.

LAURENCE JOUSSERANDOT

Vincent DREZET quel est votre avis là-dessus, porte-parole du SNUI ?

VINCENT DREZET

Le problème c'est pas tant en soi le relèvement de l'abattement de 20 à 30 %, c'est une mesure qui était déjà discutée d'ailleurs il y a deux ans.

JEAN PERRIN

Tout à fait, tout à fait.

VINCENT DREZET

Et, ce qui est vrai également c'est que le patrimoine immobilier prend un peu plus de place dans la base imposable à l'ISF, il y a 15 % de la base imposable à l'ISF sur la résidence principale. Mais le problème principal c'est que ça s'inscrit dans une série de mesures avec les successions de donation, le bouclier fiscal, la réduction de 50 000 € en matière d'ISF qui viennent affaiblir considérablement la fiscalité du patrimoine. Et il y a deux effets qu'on peut craindre, c'est le manque à gagner budgétaire qu'il va bien falloir payer quelque part soit sous forme de réduction de services publics, soit parce qu'il y aura eu une augmentation d'autres prélèvements. Et le deuxième effet, c'est l'effet d'inégalités, les inégalités, je veux dire de patrimoine, qui risquent de se développer alors qu'elles sont déjà importantes en France. Et c'est pour ça qu'on se dit finalement c'est le beurre et l'argent du beurre et qu'il va y avoir des conséquences et une facture lourde peut-être à payer dans la loi de finances 2008.

LAURENCE JOUSSERANDOT

Alors, si on pouvait prendre des exemples concrets. Il y a environ 450 000 contribuables qui paient l'ISF. Par exemple, si on prend un retraité moyen qui vit à Paris, qui est propriétaire d'un appartement, un bien qui a évidemment pris de la valeur avec la flambée de l'immobilier, Jean PERRIN est-ce qu'il y a beaucoup de personnes qui sont dans ce cas-là ?

JEAN PERRIN

Oui, alors il y a beaucoup de personnes qui sont dans ce cas-là, mais la réduction ça va lui faire une économie d'impôt de 500 €, bon.

LAURENCE JOUSSERANDOT

Ce qui n'est pas négligeable quand même !

JEAN PERRIN

C'est pas négligeable, mais enfin je veux dire quelqu'un qui paie l'ISF, un contribuable qui paie l'ISF et compte tenu de la masse d'impôt qu'il paie, je veux dire c'est pas ça qui va changer sa situation, c'est pas ça qui l'empêchera de regarder vers l'étranger s'il peut pas y transférer son patrimoine, et c'est pas ça qui fera revenir ceux qui ont des patrimoines à l'étranger. Alors, j'entends bien l'argument qui consiste à dire, oui, si on allège la fiscalité forcément quelque part il faudra trouver des recettes, et moi je suis tout à fait d'accord avec cette analyse et je suis aussi d'accord avec l'analyse qui dit qu'il faut réduire le déficit budgétaire. Mais je crois que si on veut aller plus loin dans l'analyse, en réduisant la taxation de l'ISF et en supprimant l'ISF, je veux dire on va faire des économies de la gestion de cet impôt puisque certains vont jusqu'à dire que la gestion coûte presque aussi cher que le rendu des impôts.

VINCENT DREZET

Ce qui est faux, je vous rassure c'est totalement faux.

JEAN PERRIN

Je suis d'accord, mais il y a quand même des frais de gestion de cette fiscalité, et deuxièmement il faudrait qu'on évalue les incidences des délocalisations de patrimoine qui sont conséquentes et qui sont considérables et on n'a jamais voulu faire l'analyse jusqu'au bout. Moi, je lis des rapports parlementaires qui disent que un à deux contribuables quittent la France chaque jour. Je veux dire, est-ce qu'on a estimé ce manque à gagner pour la France non seulement sur l'impôt payé mais sur les droits de mutation qui pourraient être payés, sur l'activité économique qui pourrait en découler ? Enfin, je veux dire, il faudrait, mais alors sans doctrine, d'une manière très calme, faire l'analyse des plus et des moins, mais une analyse globale, en disant voilà tous les effets positifs, tous les effets négatifs, et moi je suis persuadé qu'on verrait que cet impôt est contreproductif et que c'est pas une modification de 10 % d'un abattement qui va changer quelque chose.

LAURENCE JOUSSERANDOT

Vincent DREZET, justement, avec cette modification de 10 %, avec cet abattement, qui, précisément, va sortir de l'ISF ? Combien de personnes sont concernées, quel est le profil type du contribuable ?

VINCENT DREZET

Alors, on peut avancer plusieurs choses, alors je reviendrai sur ce qui a été dit précédemment, mais disons qu'une personne qui actuellement se retrouve dans la première tranche – la moitié des personnes imposables à l'ISF sont dans la première tranche – ils ont donc un patrimoine inférieur à 1,2 million d'euros.

JEAN PERRIN

Ce qui est faible !

VINCENT DREZET

Ce qui est relativement faible et qui paie d'ailleurs finalement peu d'impôt, il n'est pas si confiscatoire que ça puisqu'une personne qui a une résidence principale de 1 million d'euros va économiser 220 € et demain si l'abattement est relevé il ne sera plus imposable à l'ISF. Par contre, quand on se situe en haut du barème, une personne qui a un hôtel particulier qui vaut 10 millions d'euros va quand même bénéficier d'une économie de l'ISF de 15 000 €. Donc, le relèvement de l'abattement n'est pas neutre ni sur le plan budgétaire, ni sur le plan de la répartition de l'impôt. Maintenant, ce qui est vrai c'est que dans la première tranche on trouve donc la moitié des 456 000 contribuables à l'ISF, il y aura une bonne part, peut-être 100 000, 150 000, qui ne seront plus imposables demain à l'ISF.

JEAN PERRIN

Pas avec un abattement de 10 % supplémentaire.

VINCENT DREZET

Ecoutez, on verra, non mais pour l'instant...

JEAN PERRIN

... la résidence principale elle vaut en moyenne 300 000 €

LAURENCE JOUSSERANDOT

Vincent DREZET terminez puis juste après vous répondez Jean PERRIN.

JEAN PERRIN

D'accord.

VINCENT DREZET

Oui, on a même entendu des estimations où 200 000 personnes ne seraient plus imposables à l'ISF et objectivement c'est trop.

JEAN PERRIN

Non ! Non, monsieur DREZET.

VINCENT DREZET

Mais derrière, ce qu'on réclame, nous, sur l'ISF, c'est un débat passionnel, ça représente l'ISF 1,3 % des recettes fiscales. Sur les délocalisations, on observe une quantité de raisons professionnelles, personnelles, et fiscales, il faut le dire également, sur les délocalisations. Ce qu'il faut dont on dispose c'est simplement un état de lieu qui part, qui revient et qui s'installe également en France parce qu'il y a des étrangers qui arrivent en France. Et ensuite, de disposer des raisons pour lesquelles les gens partent ou arrivent. A partir de ce moment-là, on verra et on aura une base de discussion intéressante, mais il faut également replacer la question de l'ISF dans le champ de la fiscalité du patrimoine et l'équilibre global du système fiscal parce qu'on a l'impôt sur le revenu le plus faible, et il est en recul, le plus faible d'Europe, on a une société du patrimoine qui recule, ça veut dire demain des injustices sociales et économiques qui risquent de se développer. C'est bien le débat fiscal dans son ensemble et pas simplement par l'ISF qui est au cœur de ce qui doit maintenant s'ouvrir comme discussion. Et notre crainte, finalement, c'est qu'on nous dise demain, ah ben il y a un déficit budgétaire important qui est creusé notamment par ce type de mesure fiscale, donc on va augmenter la TVA.

LAURENCE JOUSSERANDOT

Jean PERRIN, ça risque de creuser les inégalités, ça vous inquiète pas ça ?

JEAN PERRIN

Oui, non mais c'est vrai, l'argumentation qu'il a développée est juste. Maintenant, je dirais simplement plusieurs choses, la première c'est qu'on oublie aussi dans l'impôt sur le capital les taxes foncières parce que l'immobilier

est quand même le seul capital, le seul patrimoine, qui est taxé deux fois, par l'ISF, par les taxes foncières pour ceux qui paient l'ISF, bien sûr. Quant à dire il faut qu'on estime les raisons pour lesquelles les gens délocalisent, moi je veux dire ça fait quand même des années que le sénateur MARINI par exemple évoque le sujet, on parle.

VINCENT DREZET

Mais à charge.

JEAN PERRIN

Et alerte, et monsieur de COURSON et bien d'autres. Donc, je veux dire, il faudrait vraiment, vous avez raison, qu'on le mette sur la table sans esprit doctrinaire et sans passion, mais qu'on ne tarde pas. Alors, après, sur le poids de la fiscalité et le poids de la solidarité nationale, moi je suis assez d'accord et sur l'égalité, mais vous savez aujourd'hui un certain nombre de contribuables quand ils ont une résidence principale et une résidence secondaire, je pense pas qu'on puisse dire que ce sont des ultra riches, et qui se voient d'avoir payé un impôt sur la fortune, je veux dire attendez, oui, que des gros patrimoines dont vous parlez, des hôtels particuliers, mais combien en ont ? Donc, je crois vraiment qu'il faut qu'on remette ça à plat. Alors, une bonne idée ça serait la sortie carrément de la résidence principale.

LAURENCE JOUSSERANDOT

Ou alors un palier, plafonner l'abattement peut-être.

JEAN PERRIN

Voilà, ou de supprimer la première tranche de l'impôt sur la fortune par exemple, vous voyez, il y a des pistes, ou introduire le quotient familial, vous savez qu'aujourd'hui deux célibataires qui vivent ensemble ont deux fois l'abattement, un couple marié n'a qu'une fois l'abattement. Est-ce que c'est juste ? Donc, je crois qu'il y a vraiment sur cet impôt, et si on va pas aller jusqu'à la suppression, ce que je souhaite qu'on aille, jusqu'à la suppression, si on n'y va pas que pour le moins on le rediscute et qu'on le rende plus juste parce qu'on parle de l'injustice entre ceux qui paient l'impôt et ceux qui ne le paient pas, mais il faudrait parler de l'injustice par rapport à ceux qui paient l'impôt. Je crois vraiment que là ça ne va plus.

LAURENCE JOUSSERANDOT

Vincent DREZET, le mot de la fin, il reste deux secondes.

VINCENT DREZET

Tout simplement pour dire que le problème n'est pas simplement l'ISF qui est une charge symbolique forte mais une charge financière assez faible et que le vrai débat c'est qu'elle fiscalité on veut demain sur le revenu, sur les bénéfiques, sur le patrimoine et une société juste ne peut pas se passer d'un impôt juste.

JEAN PERRIN

Je suis d'accord avec vous.

LAURENCE JOUSSERANDOT

Merci Vincent DREZET, porte-parole du Syndicat national unifié des impôts. Jean PERRIN, président de l'UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE. FIN^